



L'ÉDUCATION À ET PAR L'ESS : UN ENJEU MAJEUR POUR PROPOSER UN PROJET DE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS DURABLE ET PLUS SOLIDAIRE

L'ESPER est une association à la croisée des champs de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire (ESS), elle propose aux équipes éducatives de monter avec leurs élèves **des actions d'éducation à et par l'ESS**. Certaines actions telles que « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'École » se mettent en place durant une année scolaire, d'autres sont plus ponctuelles et sont valorisées dans le cadre de la Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École. Le pari de notre association est le suivant : Pour que l'utilité sociale, la gouvernance démocratique, la lucrativité limitée etc., autrement dit, les valeurs et les principes de l'ESS soit appréhendés par les jeunes : il faut **leur faire vivre**.

A titre d'exemple, dans les collèges et lycées sur l'ensemble du territoire national, des élèves créent une boutique solidaire, organisent une collecte de vêtements, réparent des vélos accompagnés par l'équipe éducative et L'ESPER. Ces actions permettent **leur émancipation collective** dans un but ultime : participer à un projet de **société plus juste, plus durable et plus solidaire**.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, d'une nécessité impérieuse, notre association propose :

- Prioritairement **d'intégrer l'économie sociale et solidaire dans les programmes scolaires au collège et au lycée**. A minima, pour tous les niveaux, dans le cadre de l'éducation morale et civique (EMC), en sciences économiques et sociales (SES) en lycée général et en économie et gestion, en lycée professionnel et technologique (pour toutes les filières). Cette intégration de l'ESS dans les programmes scolaires valorisera certes l'ESS comme un modèle économique, de gestion des organisations mais aussi comme un modèle de société.

- **La mise en œuvre « concrète » de l'ESS dans les établissements scolaires, sous différentes modalités :**

- **Par l'inscription systématique de l'ESS dans les projets d'établissements** en intégrant toutes les parties prenantes, jusqu'à la création de postes de délégué·es des élèves ESS dans les différentes instances des établissements scolaires.

- **Par la mise en place de projets ESS** dans les établissements scolaires qui pourraient aboutir à la création de structures de l'ESS dans les établissements scolaires et qui nécessite le financement d'un poste de salarié·e au niveau régional au sein d'une association, telle que L'ESPER ou la création d'un poste de salarié·e au sein de l'Éducation nationale, pour chaque région académique. Autrement dit, la création d'un **poste de référent·e dédié·e** en charge de l'ESS proche du·de la Recteur·ice.

- **Par la valorisation des organisations de l'économie sociale et solidaire qui existent au sein des établissements scolaires**, telles que les maisons des lycéen·nes (MDL) et les coopératives scolaires, via ce ou cette référent·e.

- L'intégration systématique et obligatoire de l'ESS dans tous les dispositifs qui favorisent la connaissance des métiers, l'orientation et la mise en place de stages, ce qui nécessite que les **structures de l'ESS assurent l'accueil de stagiaires.**

- **La valorisation de l'acquisition des connaissances et des compétences relatives à l'ESS** dans le cadre du parcours scolaire de chaque élève.

- **La formation initiale et continue obligatoire à l'ESS des enseignant·es.**

- **La création d'un réseau territorialisé des acteur·ices de l'Éducation :** ceux de l'éducation nationale, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire en y intégrant les jeunes, afin qu'ils puissent participer à la définition des projets.